



PROJET GALF

Rapport d'activités Mai 2014

Sommaire

Points principaux	1
1 Relations extérieures	2
2 Investigations.....	2
3 Opérations	2
4 Département juridique	3
5 Média	3
6 Conclusion	3

Points principaux

- Suivi juridique des 2 chinois dans l'affaire des cornes de rhinocéros.
- Suivi juridique de l'affaire Ousmane Diallo.
- Appui au SALF pour l'arrestation d'un trafiquant d'ivoire à Dakar (Sénégal), appui à la construction d'une volière spéciale pour les saisies de perroquets et appui aux enquêtes et investigations du SALF.

1 Relations extérieures

- En collaboration avec le SALF, l'assistant du coordinateur de GALF, Mr Saidou Barry, rencontre des autorités du Sénégal (Mr le Ministre de l'Environnement, Mr le Procureur Général, Direction des Eaux et Forêts, Directeur de l'OCRTIS) pour appui à la construction d'une volière dédiée aux saisies d'oiseaux et l'arrestation de trafiquants d'ivoire.

2 Investigations

- Le département d'investigation a mené des enquêtes sur un bijoutier qui commercialiserait des bijoux en ivoire à proximité d'un hôtel de Conakry.
- Après de longues investigations au sein de sa bijouterie, nos enquêteurs découvrent que ce bijoutier détient quelques morceaux d'ivoire brut ; qu'il pense avoir le droit de détenir et commercialiser cet ivoire de par son métier de bijoutier. Les enquêteurs notent plusieurs fois que cette personne ignore sincèrement la loi concernant la possession d'ivoire.

3 Opérations

- Pas d'opération.

4 Département juridique

- La principale activité du département légal durant le mois de Mai 2014 est le suivi juridique des cas :

1) Trois présumés trafiquants tous de nationalité Chinoise: Il s'agit des présumés trafiquants de cornes de rhinocéros arrêtés le 08 avril 2014 à Conakry au tribunal de première instance de Kaloum. Deux d'entre eux ont ensuite été placés sous contrôle judiciaire et le troisième a été exclu de la procédure pour des raisons non élucidées.

Le 14 mai, la partie civile a été auditionnée par le juge d'instruction. Le Ministère de l'environnement a été représenté par M. Mamadou Bhoïe Sow, l'agent assermenté également nommé par le Ministre de l'Environnement comme point focal de lutte contre la criminalité faunique et qui a verbalisé les prévenus. Après avoir répondu aux questions du juge, M. Sow a insisté sur la nécessité de ramener le troisième prévenu dans la procédure.

L'affaire est toujours en instruction.

2) Ousmane Diallo: Après de multiples renvois, les plaidoiries ont eu lieu ce 02 Juin. L'avocat de la partie civile a structuré son argumentation de manière à confirmer les dommages et intérêts en première instance. Quant à l'avocat d'Ousmane Diallo il est resté fidèle à sa ligne de défense qui consiste à minimiser les faits et à extrapoler le montant des dommages. Dans la réquisition de l'avocat général il a insisté sur l'intérêt de confirmer le jugement querellé. L'affaire a été mise en délibéré pour arrêt être rendu le 07 juillet 2014.

Enfin, les visites régulières ont confirmé la présence d'Ousmane en prison.

5 Media

- Pas de pièces médiatiques.

6 Conclusion

La collaboration entre les projets GALF et SALF au Sénégal est enrichissante et concluante. Elle a permis d'échanger ou de partager les acquis de chacun tout en améliorant l'expérience de l'assistant coordinateur du projet GALF en Guinée.